

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 6 juillet 2021

Délibération n°57-2021 : Incidences de la revalorisation du SMIC sur les grilles de salaires des agents contractuels de catégories C et B

Le conseil d'administration,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2021-406 du 8 avril 2021 portant attribution de points d'indice majoré à certains personnels civils et militaires de l'État, personnels des collectivités territoriales et des établissements publics de santé ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°19-2021 du 16 mars 2021 ;

Vu l'avis favorable rendu par le comité technique le 21 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés la revalorisation des grilles de salaire des agents contractuels de catégories C et B :

- pour les agents de catégorie C : relèvement du 1^{er} niveau de la grille à l'INM 332 ;
- pour les agents de catégorie B : relèvement du 1^{er} niveau de la grille à l'INM 334.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 16
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 23

- Pour : 23
- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : Grille de salaire contractuels BIATSS de catégorie C1
Grille de salaire contractuels BIATSS de catégorie B

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 15 juillet 2021

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – BP573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

